

BREST

AVIS DE GROS TEMPS

SUR LA MAIRIE

Pour assurer la promo des fêtes maritimes, l'événement phare de l'été brestois, la municipalité bretonne a fait appel à son agence de com préférée.

Un marché public qui fait des vagues... PAR JACQUES DUPLESSY ET ARNAUD BOUILLIN

A Brest, les fêtes maritimes ressemblent un peu aux jeux Olympiques. Organisée tous les quatre ans dans la cité du Finistère, cette parade de ketchs, goélettes et vieux gréements venus du monde entier attire des centaines de milliers de spectateurs. La septième édition, du 13 au 19 juillet prochains, promet un joli ballet dans la rade. Mais, en coulisse, ça gîte et ça s'agit depuis l'éviction, il y a quelques mois, du maître de cérémonie, François Arbellot.

Recruté en février 2015 pour diriger Brest événements nautiques, l'association qui chapeaute la manifestation, ce professionnel reconnu du nautisme a été brutalement débarqué en mars dernier. Un licenciement pour faute grave, qu'il conteste aujourd'hui devant les prud'hommes et dont l'un des motifs, dûment notifié, laisse perplexe. Cet ancien dirigeant d'une association loi 1901 présidée par le maire socialiste de Brest, François Cuillandre, contrôlée par des collectivités publiques (la ville de Brest, Brest Métropole, le conseil départemental, le conseil régional), subventionnée à coups de millions d'euros d'argent public et soumise, à ce titre, à

l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés publics, cet homme, donc, qui baignait dans le public, a eu le tort de réclamer des comptes à Rivacom, l'un des prestataires privés de l'événement. « *L'agence Rivacom, qui est en charge de la communication des fêtes maritimes, a fait savoir que vos interventions directes et vos demandes de validation pour tout le travail de cette société ralentissaient le process prévu au marché passé avec elle et la décrédibilisait en parallèle, en sa qualité de partenaire extérieur* », écrit François Cuillandre dans la lettre de licenciement adressée le 29 mars à François Arbellot. Sous la plume du maire de Brest, l'agence, dirigée par son ami Régis Rassouli, n'est pas un prestataire – redevable à son donneur d'ordres – mais un « *partenaire* ». Etonnante formule de la part d'un docteur en droit. Il est vrai que l'édile PS, aux commandes de la ville depuis 2001, et le communicant, installé depuis 1997, ont tissé des liens qui dépassent largement le cadre client-fournisseur. Laure, la fille de François Cuillandre, a fait ses classes d'attachée de presse à Rivacom. Laurence, l'épouse de Régis Rassouli, a bouclé récemment une longue mission chez Brest'Aim, une grosse société d'économie mixte présidée – elle aussi –

par François Cuillandre. Quant à la compagne de Régis Lerat, l'adjoint de Rassouli, elle s'occupe des relations publiques et de l'événementiel au cabinet du maire. La solidarité des gens de mer, sans doute.

“LÉGALITÉ DOUTEUSE”

En 2008 puis en 2012, Rivacom avait déjà décroché la médiation des fêtes maritimes. Pour cette nouvelle édition, la reconduction de l'agence faisait si peu débat que de simples « *contrats de collaboration* », sans appel d'offres ni publicité, ont été établis en décembre 2014. Le premier attribuait au seul Régis Rassouli une mission de « *conseil et coordination* » jusqu'en octobre 2016, facturée 154 000 € HT, assistante comprise. Le second détaillait les différentes tâches de l'agence – suivi des journalistes, relais de l'événement sur les réseaux sociaux... –, moyennant le paiement par l'association de 287 600 € HT. Total du package : plus de 440 000 €. Un deal que François Arbellot a découvert en prenant ses fonctions et qu'il a refusé de tamponner, vu les sommes en jeu, l'absence de consultation et les risques encourus. Au-delà de 25 000 €, un contrat passé sans



christophe petit tesson / maxppp

mise en concurrence peut en effet valoir à son signataire public d'être poursuivi pour favoritisme : un délit. Dès son arrivée, le nouveau directeur de Brest événements nautiques exige donc un appel d'offres. Furax, Régis Rassouli lui adresse un mail le 19 février 2015, avec en copie le directeur de cabinet du maire, Marc Mathieu, pour lui dire qu'il annule illico ses rendez-vous concernant les fêtes, dans l'attente de ce fameux appel d'offres. « *Je ne te cache pas que vous mettez l'agence dans une situation très délicate tant au niveau financier qu'au niveau de sa crédibilité, tance le communicant. J'espère que des solutions seront trouvées.* » La solution ? Elle s'échafaude un mois après, en comité restreint. Le

19 mars, Laurent Bonnaterre, le responsable des relations presse à la mairie de Brest, envoie un mail à François Arbellot : « *J'ai proposé ce matin à Régis Rassouli (que j'ai eu en ligne sur autre chose) de passer un temps tous les trois demain après-midi. Il était prêt à se rendre dispo pour un examen commun du CC [cahier des charges].* » Le jour de la réunion, nouveau mail du même Bonnaterre à 12 h 22 : « *On se retrouve chez Rivacom et je sors trois exemplaires.* » En pièce jointe, un fichier intitulé « CC Com Brest 2016 ». La mairie, l'association et l'agence se sont-elles coordonnées pour rédiger le cahier des charges ? Contacté par Marianne, Régis Rassouli dit ne retrouver aucune

FRANÇOIS CUIILLANDRE, le maire PS de Brest, l'assure : « Je respecte à la lettre le code des marchés publics. » Quant à l'ancien directeur des fêtes, l'édile est sans appel : « François Arbellot est un incompetent. » Il a nommé à sa place son directeur de cabinet, Marc Mathieu.

trace de cette réunion dans son agenda. Quant à François Cuillandre, il récuse toute entente. « *Je respecte à la lettre le code des marchés publics* », nous a-t-il assuré. Toujours est-il que l'appel d'offres, publié le 25 mars 2015 au *Bulletin officiel*, est remporté haut la main par Rivacom. Et pour cause : l'agence de Régis Rassouli est la seule à avoir concouru... Fin de l'histoire ? Pas tout à fait. Le dossier mis au point par Brest événements nautiques plafonnait à 200 000 € HT « *le budget maximal des prestations attachées à cette consultation* ». Mais il laissait aussi aux candidats la possibilité de présenter des « variantes », ou propositions complémentaires, par rapport aux besoins définis par le donneur d'ordres. Une aubaine pour Rivacom : en sus de son offre, parfaitement calibrée à 195 500 €, l'agence a suggéré divers services annexes comme la « *production de contenus rédactionnels* » (pour 36 400 € HT), la « *production de vidéos* » (36 100 €) ou le « *suivi éditorial Brest 2016* » (31 200 €). Miracle ! Tous ces zakouskis – il y en a, au total, pour plus de 150 000 € – ont été acceptés par l'association et payés, pour partie, dès le mois de septembre 2015, comme l'atteste un document comptable. Ce quasi-doublement de l'enveloppe prévue dans l'appel d'offres ne manque pas de poser question, car les « variantes » sont censées se substituer à l'offre de base, pas se rajouter. Les trois experts que Marianne a interrogés – avocate spécialisée, responsable de la commande publique dans un conseil général et juriste à l'Union des groupements d'achats publics (Ugap) – se sont montrés plus que circonspects sur la manœuvre, deux d'entre eux pointant même une « *légalité douteuse* ». Régis Rassouli renvoie la balle à François Arbellot : « *Rien ne l'obligeait à passer et signer ces bons de commande.* » Quant au maire de Brest, il a cette formule lapidaire au sujet de l'ancien directeur des fêtes : « *Arbellot est un incompetent.* » Pour le remplacer, l'édile a nommé Marc Mathieu, son propre directeur de cabinet. C'est plus sûr... ■

**EN SUS DE L'OFFRE DE BASE FACTURÉE
195 500 €, RIVACOM A SUGGÉRÉ DES
SERVICES ANNEXES POUR UN TOTAL DE
150 000 €, ACCEPTÉ SANS SOURCILLER...**
